

OPTIMISEZ VOTRE COMMUNICATION !
 Pour cet emplacement privilégié, contactez le service publicité de
LA DÉPÊCHE
du midi
 DE VOTRE DÉPARTEMENT

LA DÉPÊCHE
du midi

GERRS

gascogne

SAMEDI 23 MARS 2002

HIPPODROME D'AGEN
 Dimanche 24 Mars 14 h 00

8 COURSES
 Prix BOISSONS MOLINIE
 Prix A.R.L.

1 BON DE JEU OFFERT
 aux 100 premières entrées payantes

QUARTE + REGIONAL

HIPPODROME AGEN
 Dimanche 24 mars 14 h 00
PRIX BOISSONS MOLINIE
 Restaurant : 05.53.96.23.66

TUERIE DE MONFORT Il répond de quatre meurtres devant les assises du Gers

Ben Salah, une vie baignée de violence



PARTIE CIVILE
Au nom des victimes



Les deux avocats de la partie civile sont Jacoba De Jongh-Dunand du barreau de Paris et Pierre Handburger, du barreau d'Auch. Ils assistent les familles des vic-
 times qui peuvent suivre ce procès grâce à la traduction simultanée d'Olga van Bentum-Plasse, traductrice- interprète près la cour d'appel de Paris.

ACCUSATION
L'avocat général



Ben Salah, une vie baignée de violence



■ Kamel Ben Salah défendu par M^e. Gilbert Collard et M^e. Edouard Martial, a de nouveau affirmé hier son innocence, devant la cour d'assises du Gers qui le jugera jusqu'au 5 avril. — DDM — Dominique Bragagnolo.

« Je ne suis pas d'accord avec ce qui est dit, je crie mon innocence ». Dès la fin de la longue lecture (75 minutes) de l'acte d'accusation, Kamel Ben Salah qui est jugé pour le quadruple meurtre de Monfort, s'est dit étranger à la tuerie perpétrée dans la nuit du 20 au 21 mai 1999, fatale aux époux Van Hulst et Van Nieuwenhuis. Accusé sur la base d'un très large faisceau de présomptions, de contradictions, de mensonges et d'invéraisemblances, Ben Salah, 38 ans que défendent Me. Martial d'Agen et Me. Collard de Marseille, s'exprime facilement, répond avec

assurance. Parfois sur le ton badin ainsi à l'adresse du président Bastié : « Sur mon passé de violence, vous exagérez monsieur le Président... ». Mais c'est bien la violence qui fut constamment à l'ordre du jour de cette première audience. Violence extrême, jusqu'à la barbarie, infligée aux victimes. L'une fut tuée par six coups de feu, les trois autres furent littéralement massacrés à l'arme blanche. Violences aussi que celles subies et celles exercées par l'accusé. Violence de la vie pour Kamel enfant, livré à lui-même entre Marseille où il est né et la Tunisie où il a longtemps séjourné. Six frères et sœurs, une mè-

re française qui abandonne rapidement la famille et un père tunisien, très violent qui se remarie deux fois. « Tout jeune, j'ai dû voler pour subsister » dit l'accusé qui fera de la prison en Tunisie et qui y subira un mariage forcé. Violence de la vie de toxicomane et de dealer, tout aussi chaotique après que Kamel eût rejoint deux sœurs, dans le Gers. Où « pour faire peur », il tirera sur un homme à la 22 long rifle, où il en blessera un autre avec une barre de fer et où même, l'une des sœurs portera plainte contre lui.

AUTOMUTILATION

Pour violences toujours, contre elle — qu'il a « giflé » parce que dit-il, elle souhaitait des

relations incestueuses —, et contre les enfants de cette dernière. « Du piment sur la langue de tout petits neveux, les oreilles et les lèvres pincées avec des pinces à linge... » souligne le président. « Je ne les faisais pas souffrir, on jouait, on rigolait », répond Ben Salah qui après ces épisodes familiaux n'en fut pas moins un temps interné en milieu psychiatrique. Déjà lors, il usait du rasoir pour des tentatives d'automutilation, les sept dernières ayant eu lieu depuis qu'il est incarcéré (juin 99) pour la tuerie de Monfort. Hier les dépositions de la mère et des sœurs n'ont rien apporté de déterminant mais le président Bastié s'est lâché de

l'expression, « famille tuyau de poêle ». Expression difficile à traduire aux quatre enfants trentenaires des deux couples assassinés, impatients sans doute que l'on en vienne aux faits sanglants de « La Boupillère ». Le procès qui doit se prolonger jusqu'au 5 avril, reprend lundi mais c'est mercredi que doit déposer, Sandrine qui partageait la vie de Ben Salah, au moment de la tuerie dont il s'est toujours dit innocent.

La Dépêche 23/3/2002

PARTIE CIVILE

Au nom des victimes

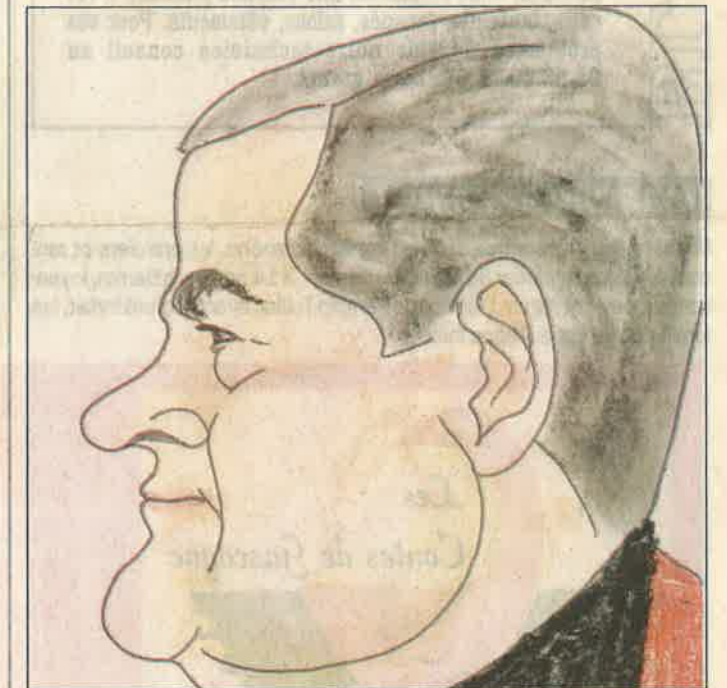


Les deux avocats de la partie civile sont Jacoba De Jongh-Dunand du barreau de Paris et Pierre Handburger, du barreau d'Auch. Ils assistent les familles des vic-

times qui peuvent suivre ce procès grâce à la traduction simultanée d'Olga van Bentum-Plasse, traductrice-interprète près la cour d'appel de Paris.

ACCUSATION

L'avocat général



Dès l'ouverture de l'audience, le président Bastier rappela que le meurtre est passible de la réclusion criminelle à perpétuité. Mais cela ne préjuge en rien des réqui-

sitions que sera amené à prendre l'avocat général Gérard Aldigé (croqué ci-dessus par Gérard de Gramont, dessinateur installé à Monblanc).